

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2022/48**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 4 novembre 2022**

Date de la convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (C.VIDAL)

**Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,  
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a voté la création d'un poste à 20h hebdomadaire d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe lors de sa séance du 2 septembre 2022.

Elle explique au Conseil Municipal qu'après l'avis du comité technique du centre de gestion de l'hérault, l'agent souhaite finalement modifier son contrat à 28h hebdomadaire à la place de 20h afin de rester à la caisse CNRACL.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE la création du poste d'agent d'école maternelle à 28h ;**  
**APPROUVE la suppression du poste d'agent d'école maternelle 20h et 32h ;**  
**MODIFIE le tableau des effectifs comme annexé à la délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

**Annexe à la délibération 2022/48**  
**Tableau des effectifs**  
**Commune de PERET**

Emploi	Cadre d'emploi	Catég	Durée hebdo poste	Ancien effectif	Modification	Agent en poste
<b>Service administratif</b>						
Secrétaire de mairie	Attaché Rédacteur	A B	35h	1		• 1 attaché territorial à temps partiel 80% (28h)
Secrétaire	Adjoint administratif	C	35h	1		• 1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps partiel 90% (31.5h)
Secrétaire	Adjoint administratif	C	28h	1		• Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe – nomination au 01/01/2021
Chargée d'accueil	Adjoint administratif	C	21h	1		• 1 adjoint administratif
<b>Service technique</b>						
Responsable des services techniques	Technicien	B	35h	1		• 1 technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe
Agent bâtiment / voirie / espaces verts	Agent de maîtrise	C	35h	1		• 1 agent de maîtrise principal
Agent technique	Adjoint technique	C	21h	1		• 1 adjoint technique
Agent d'entretien et du périscolaire	Adjoint technique	C	35h	3		• 1 adjoint tech principal 2 <sup>ème</sup> classe • 2 adjoints techniques
<b>Service scolaire</b>						
Agent école maternelle	ATSEM Adjoint technique	C	32h 20h 28h	1	A supprimer A supprimer A pourvoir	• 1 ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service animation</b>						
Coordonnateur école de musique	Adjoint d'animation	C	35h	1		• 1 adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Contractuels</b>						
Professeurs de musique	Intervenant extérieur		selon besoin	8		
Agent technique	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		selon besoin	2		
Agent administratif	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		Selon besoin		1	